



PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT (téléphone 03.60.36.52.94.)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE FEUQUIÈRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOCIÉTÉ SAVERGLASS - FEUQUIÈRES

Le Préfet de l'Oise a prescrit une enquête publique qui se déroulera du mardi 2 octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018 sur la demande d'autorisation présentée par la société SAVERGLASS en vue de régulariser la situation administrative des activités exercées au sein de son établissement implanté sur le territoire de la commune de Feuquières.

En application de l'article L. 123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation de la société SAVERGLASS en vue de la régularisation administrative de ses activités de fabrication et de décoration de bouteilles en verre, carafes et flacons haut de gamme à destination des producteurs de vins fins, spiritueux et des parfumeurs.

Le projet relève du régime d'autorisation pour les rubriques n^{os} 1510, 2530, 2531, 2940, 3330, 4001 et du régime de l'enregistrement pour les rubriques n^{os} 2921, 4734 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Jacques ALAURENT, ingénieur des arts et manufactures en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Feuquières les jours suivants :

- mardi 2 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 11 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures,
- samedi 20 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 24 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 2 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures.

5. Le dossier de demande d'autorisation, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger auquel sera joint l'avis tacite de l'autorité environnementale sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée à la mairie de Feuquières, aux jours et heures d'ouverture au public, les mardi, jeudi et vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures, les lundi et mercredi uniquement le matin.

7. Le même dossier en version informatique est consultable sur un poste informatique mis à disposition dans la commune de Feuquières aux heures d'ouverture susvisées.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition à la mairie de Feuquières, par courrier adressé à la mairie de Feuquières ou par courrier électronique adressé à "mairie.feuquieres@wanadoo.fr" en indiquant en objet « EP SAVERGLASS ».

9. Toutes les informations transmises par voie postale ou électronique ou consignées sur le registre d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr).

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Yohann CHEVALLIER - Responsable Qualité Hygiène Sécurité Environnement de la société SAVERGLASS ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.

